



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
1, Place Ville Marie  
Bureau 3000  
Montréal QC H3B 4T9  
Canada

Tél. : 514-393-7115  
Télec : 514-390-4116  
www.deloitte.ca

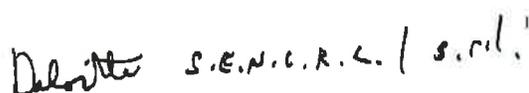
Aux membres du Conseil d'administration du  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux  
du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal

Nous avons audité les états financiers de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal au 31 mars 2015 et pour l'exercice terminé à cette date, et nous avons produit notre rapport sur ces états financiers en date du 15 juin 2015.

Conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, nous sommes tenus de remplir le questionnaire à compléter par l'auditeur indépendant (ci-après le « questionnaire »).

Dans le cadre de l'audit susmentionné, nous avons rempli le questionnaire. Nous n'avons cependant mis en œuvre aucune procédure en sus de celles qui étaient nécessaires pour nous faire une opinion sur les états financiers.

Le présent rapport et le questionnaire rempli sont destinés uniquement à répondre aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et ne doivent donc pas être mentionnés ou utilisés à d'autres fins.



Le 15 juin 2015

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110078



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
1, Place Ville Marie  
Bureau 3000  
Montréal QC H3B 4T9  
Canada

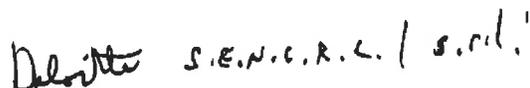
Tél. : 514-393-7115  
Télec. : 514-390-4116  
www.deloitte.ca

Aux membres du Conseil d'administration du  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux  
du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal

Nous avons procédé, conformément à l'article 293 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (Québec) et à l'Annexe I du *Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux*, à l'audit des unités de mesure et des heures travaillées et rémunérées pour l'exercice terminé le 31 mars 2015. Ces informations, compilées par l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal selon les définitions et explications contenues dans le *Manuel de gestion financière* (MGF) publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, sont incluses dans le rapport financier annuel aux pages 330, 352, 650 et 660. La responsabilité de ces unités de mesure et de ces heures travaillées et rémunérées compilées selon les définitions et explications contenues dans le MGF incombe à la direction de l'établissement. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations en nous fondant sur nos travaux d'audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à fournir l'assurance raisonnable que ces informations sont exemptes d'anomalies significatives. L'audit comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des unités de mesure et des heures travaillées et rémunérées compilées selon les définitions et explications du MGF. Il comprend également l'évaluation, le cas échéant, des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction de l'établissement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de ces informations.

À notre avis, les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées ont été compilées par l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux définitions et explications contenues dans le MGF publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.



Le 15 juin 2015

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110078

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Activités principales	Activités accessolres	Total (C2+C3)	Exercice précédent
	1	2	3	4	5
<b>REVENUS</b>					
Subventions Agence et MSSS (P362)	1	30 630 491	31 273 311	31 273 311	33 186 737
Subventions Gouvernement du Canada (C2:P290/C3:P291)	2				
Contributions des usagers (P301)	3	5 180 274	4 141 730	4 141 730	5 078 699
Ventes de services et recouvrements (P320)	4	624 915	1 289 486	1 289 486	1 053 376
Donations (C2:P290/C3:P291)	5				284 957
Revenus de placement (P302)	6	10 455	30 796	30 796	17 303
Revenus de type commercial (P351)	7	183 709	XXXX	252 521	216 754
Gain sur disposition (P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (P302)	11	13 628 191	496 073	12 541 548	12 825 659
<b>TOTAL (L.01 à L.11)</b>	<b>12</b>	<b>50 258 035</b>	<b>37 231 396</b>	<b>12 297 996</b>	<b>49 529 392</b>
<b>CHARGES</b>					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales (C2:P320/C3:P351)	13	38 216 684	34 724 527	5 462 892	40 187 419
Médicaments (P750)	14	569 000	452 414	XXXX	452 414
Produits sanguins	15			XXXX	
Fournitures médicales et chirurgicales (P755)	16	451 780	475 759	XXXX	475 759
Denrées alimentaires	17	577 900	467 968	XXXX	467 968
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles (P650)	18			XXXX	
Frais financiers (P325)	19			XXXX	
Entretien et réparations (C2:P650 c/a 7800)	20	546 147	601 732		601 732
Créances douteuses (C2:P301)	21		75 450		75 450
Loyers	22				
	23	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (P325)	24	11 380 852	3 372 459	6 805 999	10 178 458
<b>TOTAL (L.13 à L.24)</b>	<b>25</b>	<b>51 742 363</b>	<b>40 170 309</b>	<b>12 268 891</b>	<b>52 439 200</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.25)</b>	<b>26</b>	<b>(1 484 328)</b>	<b>(2 938 913)</b>	<b>29 105</b>	<b>(2 909 808)</b>

ÉTAT DU SUIVI DES RÉSERVES, COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS FORMULÉS PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Signification des codes :

Colonne 3 « Nature » :

R : Réserve                      O : Observation                      C : Commentaire

Colonne 5,6 et 7 « État de la problématique » :

R : Régulé                      PR : Partiellement Régulé                      NR : Non Régulé

ÉTAT DU SUIVI DES RÉSERVES, COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS FORMULÉS PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT						
Description des réserves, commentaires et observations  1	Année 20XX-XX  2	Nature (R, O ou C)  3	Mesures prises pour régler ou améliorer la problématique identifiée  4	État de la problématique au 31 mars 2014		
				R 5	PR 6	NR 7
<i>Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers</i>						
<i>Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées</i>						
<i>Rapport de l'auditeur indépendant portant sur le respect des conditions de rémunération en vigueur lors de l'octroi de contrats soumis à la directive ministérielle 2012-026 ou à l'article 2 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres</i>						
<i>Questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant (vérificateur externe)</i>						
Vos travaux d'audit ont-ils permis d'identifier, de relever ou de détecter des cas de non-conformité aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables, à caractère financier ayant, ou pas, une incidence significative sur la section audité du rapport financier annuel? L'établissement contrevient à l'article	2012-2013	C	Lors de la préparation budgétaire des exercices à venir, nous prévoyons rembourser cette dette.		PR	

<p>4 de la loi sur l'équilibre budgétaire car il accuse un excédent des charges par rapport aux revenus d'un montant de 2 909 808 \$, pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.( 213 612\$ en 2013-2014 ).</p>					
<p>Vos travaux d'audit relatifs à la section auditée du rapport financier annuel vous ont-ils permis d'identifier, de relever ou de détecter des déficiences du contrôle interne? La procédure de gestion des accès aux applications financières de l'Institut concernant la création, la modification, la suppression et la révision des accès et des privilèges est en cours de finalisation. Ainsi, bien qu'une procédure existe depuis début 2014, les demandes d'accès et/ou de retrait aux applications GRF, GRM et GRH ne sont pas systématiquement documentées, et il n'existe pas de procédure formelle de révisions périodiques des comptes utilisateurs et des privilèges d'accès associés. De plus les accès dans GRM ne sont pas systématiquement désactivés suite au départ des employés. Le fournisseur externe Logibec a un accès permanent aux environnements de production de GRF, GRM et GRH. De plus, les actions posées par les comptes utilisés par Logibec ne sont pas journalisées ni révisées.</p>	<p>2012-2013</p>	<p>C</p>	<p>Nous sommes en accord avec les observations et les recommandations. Voici certaines précisions.</p> <p>Les demandes d'accès et/ou de retrait aux applications GRF, GRM et GRH sont maintenant systématiquement documentés, par l'entremise de la nouvelle tuile « Mouvement des employés ». Celle-ci génère et distribue toutes les demandes de service aux bons départements, au-delà des demandes d'accès, afin qu'un employé ait à sa disposition (ou non) tous les outils, logiciels et accès nécessaires pour sa prestation de travail.</p> <p>L'obligation d'utiliser cette tuile pour toute demande, nous permet d'obtenir les approbations appropriées (gestionnaires) pour les personnes autorisées (personnes déléguées) et ainsi assurer un contrôle rigoureux sur le processus et sur la traçabilité des demandes, des approbations et la chronologie des étapes franchies et par quel intervenant(e).</p> <p>La révision périodique des comptes utilisateurs et des privilèges d'accès associés, s'effectue sur une base biannuelle, avec l'aide d'une alerte dans la boîte de courriel du pilote (S. Géronimo), qui veille au suivi des écarts entre les personnes autorisées ou non.</p>	<p>PR</p>	

			<p>La procédure de la gestion des accès a été diffusée au début de juin, à tout le personnel de l'IRGLM, et les responsables du traitement des demandes sont avisés que toute demande doit être faite par le biais de la tuile de Mouvement des employés. Ce cadre de gestion des accès permettra ainsi une journalisation des transactions.</p> <p>Enfin, la gestion plus restrictive de l'accès au fournisseur de Logibec sera déployée très prochainement afin de rencontrer les risques à la sécurité de nos systèmes et afin de se conformer à votre recommandation.</p>			
<p>Vos travaux d'audit vous ont-ils permis d'identifier, de relever ou de détecter des anomalies significatives non corrigées? Les anomalies non corrigées comprennent les lacunes suivantes : - à la page 204, ligne 09, les frais reportés liés aux dettes devraient être présentés en diminution de la dette à long terme. - la valeur comptable nette, au début et à la fin de l'exercice, par grandes catégories d'immobilisations n'est pas présentée.</p>	2012-2013	C	<p>Nous sommes en accord avec les observations et les recommandations. La lacune du point 1 est encore à travailler et sera repris par le CIUSSS pour 2015-2016 tandis le point 2 a été réglé.</p>		PR	
<p>Vos travaux d'audit vous ont-ils permis d'identifier, de relever ou de détecter des anomalies importantes non corrigées? Anomalies non corrigées au 31 mars 2015 : Sur-évaluation probable de la charge d'amortissement (310 000) \$</p>	2014-2015	C	<p>Les anomalies seront prises en charges par le CIUSSS en 2015-2016</p>			NR
<p>Sous-évaluation probable des immobilisations 310 000 \$</p>	2014-2015	C	<p>Les anomalies seront prises en charges par le CIUSSS en 2015-2016</p>			NR

Sur-évaluation probable de la subvention Agence et MSSS 310 000 \$	2014-2015	C	Les anomalies seront prises en charges par le CIUSSS en 2015-2016			NR
Sous-évaluation probable du compte à recevoir MSSS (310 000) \$	2014-2015	C	Les anomalies seront prises en charges par le CIUSSS en 2015-2016			NR
Sur-évaluation probable des immobilisations (147 000)\$	2014-2015	C	Les anomalies seront prises en charges par le CIUSSS en 2015-2016			NR
Sur-évaluation probable des passifs 147 000\$	2014-2015	C	Les anomalies seront prises en charges par le CIUSSS en 2015-2016			NR
Sur-évaluation des autres créateurs à payer 449 137\$	2014-2015	C	Les anomalies seront prises en charges par le CIUSSS en 2015-2016			NR
Sous-évaluation des passifs aux titres d'avantages futures page 363 (449 137)\$	2014-2015	C	Les anomalies seront prises en charges par le CIUSSS en 2015-2016			NR
<b>Rapport à la gouvernance</b>						
Constatation : Une analyse permettent de déterminer si la règle du 90% lui permettant de réclamer la totalité de la taxe qu'elle paye à l'égard de ses dépenses à titre de remboursements partiels de 83% en TPS et de 51,5% en TVQ est respectée n'a pas été effectuée depuis un certain temps.	2013-2014	C	Nous prévoyons faire l'analyse en 2015-2016			NR
Constatation : Les 3 rapports signés de l'auditeur indépendant se retrouvent dans le rapport annuel de gestion de l'Établissement alors que ces rapports ne peuvent qu'accompagner le rapport financier annuel AS-471	2013-2014	C	Le rapport financier annuel de 2014 comprenait le rapport de l'auditeur sur les états financiers résumés.	R		
Constatation : Une analyse de l'application de la TPS-TVQ à ses fournitures d'aires de stationnement n'a pas été effectuée suite aux mesures législatives proposées le 24 janvier 2014.	2013-2014	C	L'analyse a été faite 2014 et nous sommes conformes.	R		
-Les dispositions d'immobilisations ne font pas l'objet d'une radiation des coûts et de l'amortissement cumulé correspondant. La direction devrait faire une analyse lors de l'achat de nouvelles immobilisations afin d'identifier le coût à	2014-2015	C	Cette recommandation devra faire l'objet d'un suivi en fonction des critères de comptabilisation qui seront édictés par la direction di CIUSSS.			NR

radier des livres s'il y a lieu pour éviter une surévaluation des coûts et de l'amortissement cumulés dans le rapport financier. Voir anomalies non corrigées à la question 8.						
-Le fichier sommaire des immobilisations détenues au 1 <sup>er</sup> avril 2008 compilé par le MSSS n'est pas à jour. Une demande de modification de ce fichier devrait être faite au MSSS afin que le montant d'amortissement annuel des immobilisations détenues au 1 <sup>er</sup> avril 2008 soit exempt d'anomalies pour les années à venir et pour éviter qu'une conciliation soit nécessaire par la personne responsable.	2014-2015	C	Cette recommandation devra faire l'objet d'un suivi au cours de l'année 2015-16 par la direction des Finances .			NR
-Une conciliation entre les acquisitions d'immobilisations de l'année, la cédule de continuité des immobilisations et la balance de vérification n'a pas été effectuée, ce qui a entraîné des écarts non-réconciliés dans le rapport financier annuel.	2014-2015	C	Cette recommandation devra faire l'objet d'un suivi au cours de l'année 2015-16 par la direction des Finances.			NR
- Les éléments probants afin de faire notre audit ne nous ont pas été remis dans un délai raisonnable avant la présentation à la présidente-directrice-générale. De plus, le AS471 complété en entier ne nous a pas été remis avant le 12 juin, ce qui laisse un délai déraisonnable pour effectuer l'audit et la revue de la présentation. De plus, plusieurs corrections et ajustements ont été nécessaires à la suite de la réception du AS471, ce qui alourdit le processus d'audit.	2014-2015	C	La présente situation était tout à fait hors de contrôle de la part de la direction. L'absence invalidité de la directrice des finances ainsi que le départ de la chef des finances ont eu un impact majeur sur la préparation du dossier de vérification. Ceci a grandement impacté les travaux de vérification mais également le personnel interne et externe qui ont eu à préparer ce dossier dans un contexte très difficile.	R		

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Exploitation Ex.courant (R.deP358 C4)	Immobilisations Exercice courant (Note 1)	Total Ex.courant C2+C3	Total Ex préc	
	1	2	3	4	5	
<b>REVENUS</b>						
Subventions Agence et MSSS (FI:P408)	1	35 386 494	31 273 311	4 209 083	35 482 394	37 694 711
Subventions Gouvernement du Canada (FI:P294)	2					
Contributions des usagers	3	5 180 274	4 141 730	XXXX	4 141 730	5 078 699
Ventes de services et recouvrements	4	624 915	1 289 486	XXXX	1 289 486	1 053 376
Donations (FI:P294)	5			157 738	157 738	532 986
Revenus de placement (FI:P302)	6	25 881	30 796	4 650	35 446	32 729
Revenus de type commercial	7	183 709	252 521	XXXX	252 521	216 754
Gain sur disposition (FI:P302)	8					
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (FI:P302)	11	14 387 355	12 541 548	1 317 254	13 858 802	13 584 823
TOTAL (L.01 à L.11)	12	55 788 628	49 529 392	5 688 725	55 218 117	58 194 078
<b>CHARGES</b>						
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	13	38 216 684	40 187 419	XXXX	40 187 419	39 189 187
Médicaments	14	569 000	452 414	XXXX	452 414	506 945
Produits sanguins	15			XXXX		
Fournitures médicales et chirurgicales	16	451 780	475 759	XXXX	475 759	512 672
Denrées alimentaires	17	577 900	467 968	XXXX	467 968	399 113
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	18			XXXX		
Frais financiers (FI:P325)	19	1 287 592		1 275 554	1 275 554	1 287 592
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations	20	546 147	601 732		601 732	673 399
Créances douteuses	21		75 450	XXXX	75 450	
Loyers	22			XXXX		
Amortissement des immobilisations (FI:P422)	23	2 828 128	XXXX	3 157 221	3 157 221	2 828 128
Perte sur disposition d'immobilisations (FI:P420, 421)	24		XXXX			
	25	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (FI:P325)	27	12 795 725	10 178 458	1 255 950	11 434 408	13 010 654
TOTAL (L.13 à L.27)	28	57 272 956	52 439 200	5 688 725	58 127 925	58 407 690
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.28)	29	(1 484 328)	(2 909 808)	0	(2 909 808)	(213 612)

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

ÉTAT DES SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Fonds Exploitation Ex.courant	Fonds immobilisations Ex.courant	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.	
		1	2	3	4	Notes
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	(354 911)	203 862	(151 049)	62 563	
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser)	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser)	3				XXXX	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)	4	(354 911)	203 862	(151 049)	62 563	
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	5	(2 909 808)		(2 909 808)	(213 612)	
Autres variations:						
Transferts interétablissements (préciser)	6					
Transferts interfonds (préciser)	7					
Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser)	8		XXXX			
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)	10					
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)	11	(3 264 719)	203 862	(3 060 857)	(151 049)	
Constitués des éléments suivants:						
Affectations d'origine externe	12	XXXX	XXXX			
Affectations d'origine interne	13	XXXX	XXXX	87 789	87 789	
Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13)	14	XXXX	XXXX	(3 148 646)	(238 838)	
TOTAL (L.12 à L.14)	15	XXXX	XXXX	(3 060 857)	(151 049)	

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS	Exploitation	Immobilisations	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.
	1	2	3	4	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Encaisse (découvert bancaire)	1	2 195 557	3 657 572	5 853 129	2 264 244
Placements temporaires	2				
Débiteurs - Agence et MSSS (FE:P362, FI:P408)	3	1 015 509	391 403	1 406 912	6 702 417
Autres débiteurs (FE:P360, FI: P400)	4	2 910 880		2 910 880	3 108 436
	5	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Créances interfonds (dettes interfonds)	6	1 567 247	(1 567 247)	0	
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable (FE:P362, FI:P408)	7	3 888 222	5 506 733	9 394 955	5 173 776
Placements de portefeuille	8				
Frais reportés liés aux dettes	9	XXXX	150 899	150 899	78 519
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P360, FI: P400)	12	247 875		247 875	100 347
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.12)</b>	<b>13</b>	<b>11 825 290</b>	<b>8 139 360</b>	<b>19 964 650</b>	<b>17 427 739</b>
<b>PASSIFS</b>					
Emprunts temporaires (FE: P365, FI: P403)	14		1 193 480	1 193 480	9 053 965
Créditeurs - Agence et MSSS (FE: P362, FI: P408)	15				
Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P361, FI: P401)	16	6 962 928		6 962 928	7 868 639
Avances de fonds en provenance de l'agence - enveloppes décentralisées	17	XXXX	3 929 483	3 929 483	3 863 634
Intérêts courus à payer (FE: P361, FI: P401)	18		391 403	391 403	315 201
Revenus reportés (FE: P290 et 291, FI: P294)	19	5 385 084	4 049 316	9 434 400	6 830 527
	20	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Dettes à long terme (FI: P403)	21	XXXX	37 424 410	37 424 410	25 800 522
Passifs environnementaux (FI: P401)	22	XXXX			
Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P363)	23	4 195 752	XXXX	4 195 752	4 184 927
	24	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P361, FI: P401)	25				
<b>TOTAL DES PASSIFS (L.14 à L.25)</b>	<b>26</b>	<b>16 543 764</b>	<b>46 988 092</b>	<b>63 531 856</b>	<b>57 917 415</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)(L.13 - L.26)</b>	<b>27</b>	<b>(4 718 474)</b>	<b>(38 848 732)</b>	<b>(43 567 206)</b>	<b>(40 489 676)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations (FI: P420, 421, 422)	28	XXXX	39 052 594	39 052 594	38 835 026
Stocks de fournitures (FE: P360)	29	1 342 426	XXXX	1 342 426	1 350 510
Frais payés d'avance (FE: P360, FI: P400)	30	111 329		111 329	153 091
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.28 à L.30)</b>	<b>31</b>	<b>1 453 755</b>	<b>39 052 594</b>	<b>40 506 349</b>	<b>40 338 627</b>
CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT	32		XXXX		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULES (L.27 + L.31 - L.32)	33	(3 264 719)	203 862	(3 060 857)	(151 049)

Obligations contractuelles (pages 635-00 à 635-03) et PPP (636-01 et 636-02)

Éventualités (pages 636-01 et 636-02)

Colonne 2: Établissements publics seulement

Ligne 06, Colonne 3: Le montant doit être égal à zéro

Ligne 32: applicable aux établissements privés seulement

## ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

	Budget	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total - Ex.Courant (C2+C3)	Total - Ex Précédent
	1	2	3	4	5
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	(1 858 512)	(38 631 164)	(40 489 676)	(37 779 862)
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures	2				
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures	3				XXXX
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)	4	(1 858 512)	(38 631 164)	(40 489 676)	(37 779 862)
SURPLUS (DEFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)	5	(2 909 808)		(2 909 808)	(213 612)
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:					
Acquisitions (FI:P421)	6	XXXX	(3 374 789)	(3 374 789)	(5 609 423)
Amortissement de l'exercice (FI:P422)	7	XXXX	3 157 221	3 157 221	2 828 128
(Gain)/Perte sur dispositions (FI:P208)	8	XXXX			
Produits sur dispositions (FI:P208)	9	XXXX			
Réduction de valeurs (FI:P420, 421-00)	10	XXXX			
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)	14		(217 568)	(217 568)	(2 781 295)
VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:					
Acquisition de stocks de fournitures	15	(2 183 941)	(2 076 489)	(2 076 489)	(2 183 941)
Acquisition de frais payés d'avance	16	(153 091)	(111 329)	(111 329)	(153 091)
Utilisation de stocks de fournitures	17	2 541 084	2 084 573	2 084 573	2 541 084
Utilisation de frais payés d'avance	18	81 041	153 091	153 091	81 041
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)	19	285 093	49 846	49 846	285 093
Autres variations des surplus (déficits) cumulés	20				
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20)	21	285 093	(2 859 962)	(217 568)	(3 077 530)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)	22	285 093	(4 718 474)	(38 848 732)	(43 567 206)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Surplus (déficit) de l'exercice	1	(2 909 808)	(213 612)
<b>ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE:</b>			
Provisions liées aux placements de portefeuille et garanties de prêts	2		
Stocks de fournitures et frais payés d'avance	3	49 846	285 093
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	4		
Perte (gain) sur disposition de placements de portefeuille	5		
<b>Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations:</b>			
- Gouvernement du Canada	6		
- Autres	7	2 619 291	(248 029)
<b>Amortissement des immobilisations</b>	8	3 157 221	2 828 128
Réduction pour moins-value des immobilisations	9		
Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes	10	18 777	19 628
Amortissement de la prime ou escompte sur la dette	11		
Subvention à recevoir - réforme comptable - Immobilisations	12	(4 241 076)	(1 131 859)
Autres	13		
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE (L.02 à L.13)</b>	14	1 604 059	1 752 961
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement	15	4 506 020	2 873 812
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (L.01 + L.14 + L.15)</b>	16	3 200 271	4 413 161
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>			
Acquisitions d'immobilisations	17	(3 374 789)	(5 609 423)
Produits de disposition d'immobilisations	18		
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS (L.17 + L.18)</b>	19	(3 374 789)	(5 609 423)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Variation des placements temporaires	20		
Placements de portefeuille effectués	21		
Produits de disposition de placements de portefeuille	22		
Placements de portefeuille réalisés	23		
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (L.20 à L.23)</b>	24		

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

		Exercice courant 1	Exercice précédent 2
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Dettes à long terme:			
Emprunts effectués - Dettes à long terme	1	14 024 550	
Emprunts effectués - Refinancement de dettes à long terme	2	(1 066 832)	(4 033 160)
Emprunts remboursés - Dettes à long terme	3	(1 333 830)	(1 566 163)
Emprunts remboursés - Refinancement de dettes à long terme	4		
Capitalisation de l'escompte et de la prime sur la dette	5		
Variation des emprunts temporaires - fonds d'exploitation	6		(1 096 540)
Emprunts temporaires - fonds d'immobilisations:			
Emprunts temporaires effectués - fonds d'immobilisations	7	6 225 438	7 358 316
Emprunts temporaires effectués - Refinancement fonds d'immobilisations	8		
Emprunts temporaires remboursés - fonds d'immobilisations	9	(61 373)	(58 130)
Emprunts temporaires remboursés - Refinancement fonds d'immobilisations	10	(14 024 550)	
Variation du Fonds d'amortissement du gouvernement	11		
Autres	12		
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (L.01 à L.12)</b>	<b>13</b>	<b>3 763 403</b>	<b>604 323</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (P.208-00, L.16 + L.19 + L.24 + P.208-01, L.13):</b>	<b>14</b>	<b>3 588 885</b>	<b>(591 939)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>15</b>	<b>2 264 244</b>	<b>2 856 183</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (L.14 + L.15)</b>	<b>16</b>	<b>5 853 129</b>	<b>2 264 244</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNANT:</b>			
Encaisse	17	5 853 129	2 264 244
Placements dont l'échéance n'excède pas 3 mois	18		
<b>TOTAL (L.17 + L.18)</b>	<b>19</b>	<b>5 853 129</b>	<b>2 264 244</b>

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2015 - AUDITÉE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

	Exercice courant 1	Exercice précédent 2
<b>VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT:</b>		
Débiteurs - Agence et MSSS	1 5 295 505	(1 960 257)
<b>Autres débiteurs</b>	2 197 556	1 326 476
Subvention à recevoir - réforme comptable - avantages sociaux futurs	3 19 897	
Frais reportés liés aux dettes	4 (91 157)	
<b>Autres éléments d'actifs</b>	5 (147 528)	(98 127)
Créditeurs - Agence et MSSS	6	
<b>Autres créditeurs et autres charges à payer</b>	7 (905 711)	940 595
Avances en provenance de l'agence - enveloppes décentralisées	8 65 849	2 488 897
<b>Intérêts courus à payer</b>	9 76 202	13 776
Revenus reportés	10 (15 418)	93 663
<b>Passifs environnementaux</b>	11	
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	12 10 825	68 789
Autres éléments de passifs	13	
<b>TOTAL DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT (L.01 à L.13)</b>	14 4 506 020	2 873 812
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS:</b>		
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs au 31 mars	15	
Produits de disposition d'immobilisations inclus dans les débiteurs au 31 mars	16	
Autres éléments n'affectant pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie	17	
<b>Intérêts:</b>		
Intérêts créditeurs (revenus)	18 35 446	15 426
Intérêts encaissés (revenus)	19 35 446	15 426
Intérêts débiteurs (dépenses)	20 1 256 777	1 267 963
Intérêts déboursés (dépenses)	21 1 155 157	1 262 424
<b>Placements temporaires:</b>		
Échéance inférieure ou égale à 3 mois:		
-Solde au 31 mars de l'exercice précédent	22	
-Solde au 31 mars de l'exercice courant	23	
Échéance supérieure à 3 mois:		
-Solde au 31 mars de l'exercice précédent	24	
-Placements effectués	25	
-Placements réalisés	26	
-Solde au 31 mars de l'exercice courant (L.24 + L.25 - L.26)	27	

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 1. CONSTITUTION ET MISSION

### STATUT ET NATURE DES OPÉRATIONS

L'établissement est constitué en corporation par lettres patentes sous l'autorité de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il a pour mandat d'offrir des soins et des services de réadaptation sécuritaires et de qualité, aux adultes, en vue d'optimiser le potentiel d'autonomie et participer à l'avancement et au partage des connaissances par l'enseignement, la recherche et l'évaluation des technologies et des modes d'intervention.

Le siège social du centre est situé au 6363 chemin Hudson, Montréal. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'établissement n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

#### a. Réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux

*La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (2015, chapitre 1) qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, entraînera une modification de l'organisation et de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux par la création, pour chaque région socio-sanitaire visée, d'un ou de centres intégrés de santé et de services sociaux ou d'un ou de centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, issu(s) de la fusion de l'agence de la santé et des services sociaux et d'établissements publics de la région.*

Ainsi, l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal est fusionné avec le CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal qui jouit de tous ses droits, acquiert tous ses biens, assume toutes ses obligations et poursuit toutes ses procédures sans reprise d'instance.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### a. Référentiel comptable

Aux fins de la préparation du présent rapport financier annuel, l'établissement utilise prioritairement le *Manuel de gestion financière* établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux, tel que prescrit par l'article 477 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2).

Ces directives sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Pour toute situation pour laquelle le Manuel de gestion financière ne contient aucune directive, l'établissement se réfère au *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Par conséquent, les états financiers inclus dans le présent rapport financier annuel sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### b. Utilisation d'estimations

La préparation du rapport financier annuel exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, la présentation d'éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les présents états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels des estimations ont été utilisées et des hypothèses formulées sont, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la subvention à recevoir (perçue d'avance) – réforme comptable, la provision relative à l'assurance salaire, les créances irrécouvrables, les coûts de réhabilitation .

Au moment de la préparation du rapport financier annuel, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Cependant, les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

### c. Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est utilisée tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Ainsi, les opérations et les faits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils ont lieu, sans égard au moment où ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

### d. Périmètre comptable

Le périmètre comptable de l'établissement comprend toutes les opérations, activités et ressources qui sont sous son contrôle, excluant tous les soldes et opérations relatifs aux biens en fiducie détenus.

### e. Revenus

Les subventions gouvernementales du Québec et du Canada, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et que l'établissement bénéficiaire a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement bénéficiaire qui donnent lieu à une obligation répondant à la définition de passif à la date des états financiers, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Une subvention pluriannuelle en provenance d'un ministère, d'un organisme budgétaire ou d'un fonds spécial n'est dûment autorisée par le Parlement que pour la partie pourvue de crédits au cours de l'exercice ou figurant au budget de dépenses et d'investissement voté annuellement par l'Assemblée nationale, respectivement, tel que stipulé dans la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts* (chapitre S-37.01).

Les sommes en provenance d'une entité hors périmètre comptable gouvernemental sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites en vertu d'une entente (nature des coûts, utilisation prévue ou période pendant laquelle les coûts devront être engagés). Les sommes reçues avant qu'elles ne soient utilisées doivent être présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que lesdites sommes soient utilisées aux fins prescrites dans l'entente.

Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins prescrites. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

## **f. Revenus provenant des usagers**

Les revenus provenant des usagers sont diminués des déductions, des exonérations et des exemptions accordées à certains de ceux-ci.

## **g. Revenus d'intérêts**

Les intérêts gagnés sur l'encaisse et les placements sont partie intégrante de chacun des fonds et, dans le cas spécifique du fonds d'exploitation, sont répartis entre les activités principales et les activités accessoires.

## **h. Autres revenus**

Les sommes reçues par don, legs, subvention ou autre forme de contribution sans condition rattachée, à l'exception des sommes octroyées par le gouvernement fédéral ou du Québec, ses ministères ou par des organismes dont les dépenses de fonctionnement sont assumées par le fonds consolidé du revenu, sont comptabilisées aux revenus des activités principales dès leur réception et sont présentées à l'état des résultats du fonds d'exploitation.

## **i. Charges de transfert**

Les charges de transfert octroyées, payées ou à payer, sont constatées aux charges de l'exercice au cours duquel l'établissement cédant les a dûment autorisées, en fonction des règles de gouvernance, notamment la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts* (chapitre S-37.01), et que le bénéficiaire a satisfait tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

Les critères d'admissibilité de tout paiement de transfert versé d'avance sont réputés être respectés à la date des états financiers. Il est donc constaté à titre de charge de l'exercice de son émission.

## **j. Salaires, avantages sociaux et charges sociales**

Les charges relatives aux salaires, avantages sociaux et charges sociales sont constatées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un décaissement.

En conséquence, les obligations découlant de ces charges courues sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux charges de l'exercice.

## **k. Charges inhérentes aux ventes de services**

Les montants de ces charges sont déterminés de façon à égaliser les montants des revenus correspondants.

## **l. Instruments financiers**

En vertu de l'article 295 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le ministère de la Santé et des Services sociaux prescrit le format du rapport financier annuel applicable aux établissements. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, le MSSS a convenu de ne pas y inclure l'état des gains et pertes de réévaluation requis par la norme comptable sur les instruments financiers. En effet la très grande majorité des entités du réseau de la santé et des services sociaux ne détiennent pas d'instrument financier devant être évalué à la juste valeur considérant les limitations imposées par cette loi. De plus, les données financières des établissements et des agences sont consolidées dans les états financiers du gouvernement du Québec, lequel

n'appliquera la nouvelle norme sur les instruments financiers qu'à partir de l'exercice financier ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2016.

En vertu de l'article 477, le ministère de la Santé et des Services sociaux met à jour un Manuel de gestion financière, lequel présente les principes directeurs applicables par les entités du réseau relativement à la comptabilisation et la présentation de leurs données dans le rapport financier annuel. Conformément à ces directives, les instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués au coût ou au coût après amortissement au lieu de leur juste valeur, comme le veut la norme comptable. De plus, les frais d'émission liés aux emprunts sont comptabilisés à titre de frais reportés et sont amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire, au lieu d'être amortis selon la méthode du taux effectif et inclus dans le montant dû de la dette à laquelle ils se rapportent.

Cependant, leur juste valeur, les gains et les pertes non réalisés, les impacts sur les états financiers, y compris l'état des gains et pertes de réévaluation et l'amortissement selon la méthode du taux effectif sont présentés à la note complémentaire 5.

Par conséquent, l'encaisse, les débiteurs - Agences et MSSS, les autres débiteurs, sont classés dans la catégorie d'actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les emprunts temporaires, les autres créditeurs et autres charges à payer excluant les charges sociales et taxes à payer, les avances de fonds en provenance de l'agence-enveloppes décentralisées, les intérêts courus à payer, les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

#### *i. Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et le découvert bancaire le cas échéant.

#### *ii. Débiteurs*

Les débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La charge pour créances douteuses est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.

#### *iii. Frais d'émission, escompte et prime liés aux emprunts*

Les frais d'émission liés aux emprunts sont comptabilisés à titre de frais reportés et sont amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

L'escompte et la prime sur emprunts sont comptabilisés à titre de frais ou de revenus reportés respectivement et sont amortis selon le taux effectif de chaque emprunt.

#### *iv. Créditeurs et autres charges à payer*

Tout passif relatif à des travaux effectués, des marchandises reçues ou des services rendus doit être comptabilisé aux créditeurs et autres charges à payer.

#### *v. Dettes à long terme*

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé lors de l'émission et ils sont ajustés annuellement de

l'amortissement de l'escompte ou de la prime.

*vi. Dettes subventionnées par le gouvernement du Québec*

Les montants reçus pour pourvoir au remboursement des dettes subventionnées à leur échéance sont comptabilisés aux résultats du fonds auquel ils se réfèrent. Il en est de même pour les remboursements qui sont effectués directement aux créanciers par le ministère des Finances du Québec.

De plus, un ajustement annuel de la subvention à recevoir ou perçue d'avance concernant le financement des immobilisations à la charge du gouvernement est comptabilisé aux revenus de l'exercice du fonds d'immobilisations. Cet ajustement est déterminé par l'établissement à son rapport financier annuel.

**m. Passifs au titre des avantages sociaux futurs**

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs comprennent principalement les obligations découlant de l'assurance-salaires ainsi que des congés de maladie et de vacances cumulés. Les autres avantages sociaux comprennent les droits parentaux.

*i. Provision pour assurance-salaire*

Les obligations découlant de l'assurance-salaire sont évaluées annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, par le biais de l'une des deux méthodes suivantes. La méthode par profil est généralement utilisée, laquelle est basée sur les dossiers observés en assurance salaire en tenant compte des facteurs tels que le sexe, le groupe d'âge, le regroupement d'emploi, le groupe de diagnostics, l'écart entre l'année financière du paiement et celle d'ouverture du dossier. Lorsque l'information nécessaire pour cette méthode n'est pas disponible, la méthode dite globale basée sur la moyenne des dépenses des trois dernières années est alors employée. Ces obligations ne sont pas actualisées. La variation annuelle est constatée dans les charges non réparties.

*ii. Provision pour vacances*

Les obligations découlant des congés de vacances des employés sont estimées à partir des heures cumulées au 31 mars 2015 et des taux horaires prévus en 2015-2016. Elles ne sont pas actualisées car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

*iii. Provision pour congés de maladie*

Le personnel à temps régulier bénéficie annuellement de 9,6 jours de congés de maladie. Les journées non utilisées sont payables 1 fois par année, soit en décembre. La provision inclut donc les journées non utilisées depuis le paiement jusqu'au 31 mars.

Les obligations découlant des congés de maladie années courantes sont évaluées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation telle que décrite précédemment et de l'utilisation des journées de maladie par les employés, selon les taux horaires prévus en 2015-2016. Elles ne sont pas actualisées car elles sont payables au cours de l'exercice suivant. La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

*iv. Régime de retraite*

Les membres du personnel de l'établissement participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité de régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que l'établissement ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'exercice envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et ne sont pas présentées au rapport financier annuel.

#### **n. Immobilisations**

Les immobilisations sont des actifs non financiers comptabilisées au coût, lequel comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement. Elles sont amorties selon la méthode linéaire selon leur durée de vie utile, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis.

Les différentes catégories d'immobilisations et leur durée de vie utile sont :

Catégorie	Durée
Aménagements des terrains :	10 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments :	20 à 50 ans
Améliorations locatives :	Durée restante du bail (max. 10 ans)
Matériels et équipements :	3 à 15 ans
Équipements spécialisés :	10 à 25 ans
Matériel roulant :	5 ans
Développement informatique :	5 ans
Réseau de télécommunication :	10 ans
Location-acquisition :	Sur la durée du bail ou de l'entente

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne sont pas amorties avant leur mise en service.

#### **o. Frais payés d'avance**

Les frais payés d'avance sont des actifs non financiers représentant des déboursés effectués avant la fin de l'année financière pour des services à recevoir au cours du ou des prochains exercices.

Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

#### **p. Stock de fournitures**

Les stocks de fourniture sont des actifs non financiers évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

## q. Comptabilité par fonds

Pour les fins de présentation du rapport financier annuel, l'établissement utilise un fonds d'exploitation et un fonds d'immobilisations. Les opérations et les soldes sont présentés dans leurs états financiers respectifs. La comptabilité est tenue de façon à identifier les comptes rattachés à chaque fonds, en respectant les principes et particularités suivants :

- Fonds d'exploitation : fonds regroupant les opérations courantes de fonctionnement (activités principales et accessoires);
- Fonds d'immobilisations : fonds regroupant les opérations relatives aux immobilisations, aux passifs environnementaux, aux dettes à long terme, aux subventions et à tout autre mode de financement se rattachant aux immobilisations;

## r. Prêts interfonds

Les prêts interfonds entre le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ne comportent aucune charge d'intérêts. Aucuns frais de gestion ne peuvent être chargés par le fonds d'exploitation au fonds d'immobilisations.

Les intérêts gagnés sur l'encaisse, réalisés à partir d'un solde prêté, appartiennent au fonds prêteur.

## s. Classification des activités

La classification des activités tient compte des services que l'établissement peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes :

- Activités principales : elles comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services que l'établissement est appelé à fournir et qui sont essentielles à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par l'agence.
- Activités accessoires : elles comprennent : les services que l'établissement rend, dans la limite de ses objets et pouvoirs, en sus de la prestation de services qu'il est appelé à fournir.

Les activités accessoires sont subdivisées en deux sous-groupes :

- Activités accessoires complémentaire : elles n'ont pas trait à la prestation de services reliés à la mission de l'établissement. Elles peuvent toutefois constituer un apport au réseau de la santé et des services sociaux.
- Activités accessoires de type commercial : elles regroupent toutes les opérations de type commercial. Elles ne sont pas reliées directement à la prestation de services aux usagers.

## t. Centres d'activités

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par l'établissement dans le cadre de ses activités principales et accessoires sont réparties par objet dans des centres d'activités.

Chacun des centres d'activités regroupe des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires eu égard aux services rendus. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centre d'activités.

#### **u. Unités de mesure**

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités. Elle représente un coût unitaire relié aux coûts directs nets ajustés soit de production de produits ou de services, soit de consommation.

#### **v. Avoir propre**

L'avoir propre correspond aux surplus (déficits) cumulés du fonds d'exploitation et est constitué des montants grevés et non grevés d'affectations. Il comprend les résultats des activités principales et accessoires.

### **3. MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**

En vertu des articles 3 et 4 de *la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* (chapitre E-12.0001), un établissement doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier et ne doit encourir aucun déficit en fin d'exercice. Cette exigence légale s'applique tant au fonds d'exploitation qu'au fonds d'immobilisations.

Selon les résultats totaux fournis à la page 200 du rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 l'établissement n'a pas respecté cette obligation légale. Le déficit total de l'exercice est de 2 909 808\$.

### **4. DONNÉES BUDGÉTAIRES**

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations.

Elles représentent les données budgétaires adoptées initialement par le conseil d'administration le 17 juillet 2014 relativement aux fonds d'exploitation et aux fonds d'immobilisations.

### **5. INSTRUMENTS FINANCIERS**

#### **Impacts sur les états financiers**

L'établissement ne détenait pas au 31 mars 2015 et n'a pas détenu au cours de l'exercice d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou perte de réévaluation.

#### **Amortissement des frais reportés liés aux dettes**

Selon la pratique actuelle les frais reportés liés aux dettes sont amortis selon la méthode du taux linéaire, alors que la méthode du taux effectif aurait dû être utilisée selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif est sans impact important sur les résultats d'opération et la situation financière.

## 6. DETTES À LONG TERME (P204 L21 C02)

	Exercice courant	Exercice précédent
Billet à terme B01-1249091803 contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 4 460 084\$, à un taux moyen pondéré de 6,374 %, garanti par le gouvernement, remboursable annuellement par versement de 178 403\$, échéant en 2023 (Hôpital de Réadaptation Lindsay)	2 140 840	2 319 243
Billet à terme B01-1281934803 contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 4 929 500\$, à un taux moyen pondéré de 6,542 %, garanti par le gouvernement, remboursable annuellement par versement de 197 180\$, échéant en 2023 (IRM)	2 168 980	2 366 160
Billet à terme B02-1249091803 contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 1 481 711\$, à un taux moyen pondéré de 4,079 %, garanti par le gouvernement, remboursable annuellement par versement de 59 268\$, échéant en 2014. (Hôpital de Réadaptation Lindsay)	-	1 126 101
Billet à terme B01-1104474003 contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 9 159 393 \$, à un taux moyen pondéré de 5,09 %, garanti par le gouvernement, remboursable annuellement par versement de 366 376 \$, échéant en 2016.	7 693 890	8 060 266
Billet à terme B02-1104474003 contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 3 155 747\$, à un taux moyen pondéré de 3,038 %, garanti par le gouvernement, remboursable annuellement par versement de 126 230\$, échéant 02/06/2016.	2 650 827	2 777 057
Billet à terme B03-1104474003 contracté auprès de Financement-Québec pour un montant total de 3 951 193\$, à un taux moyen pondéré de 2,428 %, garanti par le gouvernement, remboursable annuellement par versement de 175 094\$, échéant en 2018.	3 425 911	3 601 005
Billet à terme B04-110447003 contracté auprès de l'Financement-Québec pour un montant total de 5 781 968\$, à un taux moyen pondéré de 2,123 %, échéant en 2016.	5 319 411	5 550 689

garanti par le gouvernement, remboursable annuellement par versement de 231 279\$ échéant en 2018.		
Billet à terme B05-1104474003 contracté auprès du Fonds de Financement pour un montant total de 2 603 793\$, à un taux moyen pondéré de 3,138%, garanti par le gouvernement, remboursable annuellement par versement de 137 042\$, 1er versement dû 01.09.2015, échéant en 2024.	2 603 793	-
Billet à terme B06-110447003 contracté auprès du Fonds de Financement pour un montant total de 4 533 227\$, à un taux moyen pondéré de 23,971 %, garanti par le gouvernement, remboursable annuellement par versement de 219 445\$, échéant en 2024.	4 533 227	-
Billet à terme B07-1104474003 contracté auprès du Fonds de Financement pour un montant total de 5 820 698\$, à un taux moyen pondéré de 3,058 %, garanti par le gouvernement, remboursable annuellement par versement de 232 828\$, échéant en 2024.	5 820 698	-
Billet à terme B08-1104474003 contracté auprès du Fonds de Financement pour un montant total de 1 066 833\$, à un taux moyen pondéré de 2,904%, garanti par le gouvernement, remboursable annuellement par versement de 59 268\$, échéant en 2024.	1 066 833	-
	<b>37 424 410</b>	<b>25 800 521</b>

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 mars 2015, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit

	\$
2015-2016	1 923 145
2016-2017	4 321 513
2017-2018	1 796 916
2018-2019	8 916 746
2019-2020	1 390 543
2020-2021 et subséquents	19 075 547
<b>Total</b>	<b>37 424 410</b>

## 7. PASSIFS AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX

Les principales hypothèses utilisées sont :

	Exercice courant	Exercice précédent
Pour les provisions relatives aux congés de maladie-années courantes et de vacances :		
Taux moyen de croissance de la rémunération	0 %	2 %
Inflation	1 %	
Accumulation des congés de vacances et maladie pour les salariés	9,43 %	9,43 %
Accumulation des congés de vacances pour les cadres et hors-cadre	8,65 %	8,65 %

Le tableau suivant explique la variation annuelle des provisions composant les passifs au titre des avantages sociaux :

	Exercice courant				Exercice précédent
	Solde au début	Charge de l'exercice	Montants versés	Solde à la fin	Solde à la fin
Provision pour vacances	3 555 921	2 843 459	2 838 545	3 560 835	3 555 921
Charges Sociales	477 290	967 507	936 068	508 753	477 290
Provision pour maladie	151 716	1 059 042	1 084 594	126 164	151 716
Droits parentaux	-	157 065	157 065	-	-
Allocation rétention hors-cadre	-	21 976	21 976	-	-
<b>Total</b>	<b>4 184 927</b>	<b>5 049 049</b>	<b>5 038 224</b>	<b>4 195 752</b>	<b>4 184 927</b>

## 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Exercice courant			Exercice précédent
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	203 862	-	203 862	203 862
Aménagement des terrains	467 582	243 010	224 572	249 034
Bâtiments	38 082 974	18 125 555	19 957 419	20 944 140
Améliorations majeures aux bâtiments	13 846 794	1 003 624	12 843 170	10 672 932
Construction et développement en cours	263 158	-	263 158	254 948
Équipement informatique	452 513	366 764	85 749	153 956
Mobilier et équipement de bureau	332 538	181 893	150 645	210 088
Autres matériel et	4 798 512	3 482 990	1 315 522	1 316 006

	Exercice courant			Exercice précédent
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
<b>Équipements</b>				
Ameublement de chambre	1 031 234	610 853	420 381	471 282
Équipement médical	13 097 496	9 632 206	3 465 290	4 224 370
Matériel roulant	98 684	-	98 684	98 684
Réseau de télécommunication	180 238	156 096	24 142	35 724
<b>Total</b>	<b>72 855 585</b>	<b>33 802 991</b>	<b>39 052 594</b>	<b>38 835 026</b>

L'information détaillée sur le coût et l'amortissement cumulé, les constructions et développements en cours, immobilisations reçues par donation ou pour une valeur symbolique, les frais financiers capitalisés durant l'exercice, les immobilisations acquises par le biais d'entente de partenariat public-privé sont présentés respectivement aux pages 420-00 à 422-00 du AS-471.

Les travaux en cours ne sont pas amortis car ils ne sont pas en service.

## 9. AFFECTATIONS

La nature des affectations d'origine interne et externe ainsi que leur variation sont présentées à la page 289.

## 10. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités, l'établissement est exposé à divers risques financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion des risques qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels sur les résultats.

### a. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière.

Les instruments financiers qui exposent l'établissement au risque de crédit sont l'encaisse, les débiteurs - Agences et MSSS, les autres débiteurs et la subvention à recevoir - réforme comptable. L'exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable de ces postes présentée à titre d'actifs financiers à l'état de la situation financière :

	Exercice courant	Exercice précédent
Encaisse (découvert bancaire)	5 853 129	2 264 244
Débiteurs - Agences et MSSS	1 406 912	6 702 417
Autres débiteurs	2 910 880	3 108 436
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable	9 394 955	5 173 776
<b>Total</b>	<b>19 565 876</b>	<b>17 248 873</b>

Le risque de crédit lié à l'encaisse est réduit au minimum.

Le risque de crédit associé aux débiteurs – Agences et MSSS ainsi qu'à la subvention à recevoir -réforme comptable est faible puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec et l'agence qui jouissent d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Ces sommes sont principalement reçues dans les mois suivant la fin d'exercice.

Le risque de crédit relié aux autres débiteurs est faible car il comprend des sommes à recevoir d'établissements du Réseau de la Santé et des Services Sociaux, de diverses compagnies d'assurances, de la RAMQ et de la CSST, de l'agence du revenu du Canada, de l'agence de revenu du Québec et de la Fondation de l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal qui jouissent d'une bonne qualité de crédit, ainsi que des usagers eux-mêmes, y compris ceux en provenance de pays étrangers ayant reçu des soins.

Afin de réduire ce risque, l'établissement s'assure d'avoir l'information complète sur les différents autres débiteurs afin de les facturer en temps opportun. Il fait parvenir des états de compte aux retardataires et achemine les comptes en souffrance à un avocat. Il analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir et constitue une provision pour créances douteuses adéquate, lorsque nécessaire, en basant leur valeur de réalisation estimative, compte tenu des pertes de crédit potentielles, sur l'expérience, l'historique de paiement, la situation financière du débiteur et l'âge de la créance. Au 31 mars 2015, les sommes à recevoir d'entités gouvernementales représentaient 78% du montant total recouvrable (73% au 31 mars 2014).

L'âge chronologique des autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 31 mars se détaille comme suit :

	Exercice courant	Exercice précédent
Autres débiteurs non en souffrance	-	-
Autres débiteurs en souffrance :	-	-
Moins de 30 jours	1 651 968	1 324 576
De 30 à 59 jours	455 585	476 945
De 60 à 89 jours	348 635	211 274
De 90 jours et plus	527 095	1 097 610
Sous-total	2 983 283	3 110 405
Provision pour créances douteuses	(72 403)	(2 158)
Total des autres débiteurs	2 910 880	3 108 247

La variation de l'exercice de la provision pour créances douteuses s'explique comme suit :

	Exercice courant	Exercice précédent
Solde au début de la provision pour créances douteuses:	2 158	2 158
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	70 245	-
Montants recouverts	-	-
Radiations au cours de l'exercice	-	-
Solde à la fin de la provision pour créances douteuses	72 403	2 158

L'établissement est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

## b. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'établissement ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque qu'il ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun et à un prix raisonnable.

L'établissement gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie, notamment en surveillant le solde de son encaisse et les flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement les emprunts temporaires, les autres créditeurs et autres charges à payer et les dettes à long terme.

Les emprunts temporaires sont des marges de crédit sans échéance prédéterminée et sans taux d'intérêt. Le risque de liquidité associé aux dettes à long terme est minime considérant que ces dernières sont assumées par le MSSS et l'agence. Les autres créditeurs et autres charges à payer ont des échéances principalement dans les 30 jours suivant la fin d'exercice.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux autres créditeurs et autres charges à payer sont les suivants :

	Exercice courant	Exercice précédent
De moins de 6 mois	6 869 923	7 863 624
De 6 mois à 1 an :	91 862	5 015
De 1 à 3 ans :	1 143	-
De 3 à 5 ans :	-	-
De plus de 5 ans :	-	-
Total des autres créditeurs et autres charges à payer	6 962 928	7 868 639

## c. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Il se compose de trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

L'établissement est exposé aux risques suivants :

### i. Risque de change

L'établissement n'est pas exposé au risque de change car il ne réalise pas d'opération en devise.

## ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'établissement est exposé au risque de taux d'intérêt par ses emprunts temporaires, ses dettes à long terme et ses avances de fonds en provenance de l'agence – enveloppes décentralisées. Selon l'état de la situation financière, le solde de ces postes représente :

	Exercice courant	Exercice précédent
Emprunts temporaires	1 193 480	9 053 965
Avances de fonds en provenance de l'agence-enveloppes décentralisées	3 929 483	3 863 634
Dettes à long terme	37 424 410	25 800 522

Le montant des emprunts temporaires totalisant 1 193 480\$, représente des emprunts pour lesquels les intérêts sont assumés par le MSSS ou l'agence. Le risque de taux d'intérêt sur ses emprunts est nul.

Le montant des avances de fonds en provenance de l'Agence - Enveloppes décentralisées et de la dette à long terme totalisant 41 353 893\$, représente des emprunts pour lesquels les intérêts sont assumés par le MSSS ou l'agence. Le risque de taux d'intérêt sur ses emprunts est nul.

L'établissement limite son risque de taux d'intérêt par une gestion des excédents d'encaisse en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser les revenus d'intérêts. Il prévoit le remboursement des dettes à long terme selon l'échéancier prévu.

## iii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque encouru du fait d'une variation défavorable du prix du marché ou du cours d'un instrument financier.

L'établissement n'est pas exposé à ce risque.

## 11. OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉS

### a) périmètres comptables

L'établissement est apparenté avec tous les autres établissements et agences du réseau de la santé et des services sociaux, tous les ministères et organismes budgétaires, les organismes non budgétaires et fonds spéciaux, les entreprises publiques, toutes les entités du réseau de l'éducation contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis à un contrôle conjoint ou commun. Les parties apparentées sont énumérées au début de la section 600 du AS-471.

L'établissement n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. Elles sont présentées aux pages 612-00 à 647-00 du AS-471.

Comme le prévoit la loi, deux des membres du conseil d'administration de l'établissement sont nommés par la

Fondation.

Au 31 mars 2015, les soldes de fonds de la Fondation totalisent 3 146 926\$ \$ (3 042 237\$ au 31 mars 2014).

## 12. GRIEFS

L'évaluation du coût des griefs déposés par les syndicats advenant le cas où le l'établissement perdrait tous les recours et toutes les contestations s'élève à 105 000\$. De ce montant, 105 000\$ représentant le montant estimatif de règlement de ces griefs, ont été comptabilisé à la dépense et dans les créditeurs

## 13. ÉVENTUALITÉS

L'établissement est engagé dans des poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'il est présentement impossible de prédire avec certitude l'issue définitive de ces poursuites et que les résultats n'auront pas d'incidences défavorables importantes sur la situation financière de l'établissement. Des dossiers sont inscrits au fonds des assureurs et les déboursés seront assumés par ceux-ci.

## 14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour le présent exercice.